

Département de l'Indre

Arrondissement

de LA CHÂTRE

VILLE D'AIGURANDE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : mardi 7 novembre 2006

L'An deux mil six, le mardi 14 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AIGURANDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal COURTAUD, Maire.

Etaient présents : MM. COURTAUD, EMERY, RAFFINAT, Mme DARCHY, M. ALLORENT, MM. DURIEUX, HERAULT, PICAUD, PASQUET, MAILLIEN, M. MAINGAUD, Mmes LAURIEN, MICAT, ROBISSON, YVERNAULT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. BOUSSAGEON, (excusé)- M. CHIROSSEL
M. BOUSSAGEON a donné pouvoir à Mme ROBISSON
Monsieur HERAULT a été élu secrétaire de séance.

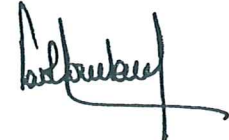
PROJET ligne à grande vitesse LIMOGES - POITIERS

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Partageant les expertises des chambres régionales et départementales de commerce et d'industrie
- S'appuyant sur les conclusions de l'audit national qui impose comme première priorité la régénération du réseau ferroviaire français
- S'associant aux avis déjà exprimés par de nombreux élus de l'Indre
- AFFIRME que deux priorités s'imposent :
 - la poursuite de la modernisation et la régénération de la ligne POLT dans sa partie Paris-Limoges par Châteauroux, comme l'Etat s'y est engagé
 - l'impérative interconnexion au sud de Paris au réseau TGV desservant l'Europe du Nord et de l'Est
- REAFFIRME avec force que cette perspective positive qui a le soutien des régions traversées exclut tout autre projet
- S'OPPOSE à la création éventuelle d'une ligne LIMOGES-POITIERS considérant qu'une telle liaison affaiblirait considérablement l'intérêt stratégique de la ligne POLT et relèguerait la voie Châteauroux-Paris à un rôle secondaire
- AJOUTE qu'en terme d'aménagement du territoire, une telle liaison risque de laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre
- SOULIGNE que dans une première estimation les besoins de financement de la LGV Poitiers-Limoges sont six fois plus élevés que la modernisation de la ligne Limoges-Paris
- SOUHAITE que cet avis soit pris en considération dans la procédure de débat public.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

Le Maire



Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-Préfecture le :

Publié, affiché ou notifié le :

Le Maire

Reçu à la Sous-Préfecture

le -7 DEC 2006

